

Sur la SECTION XXVIII. 325
du jour de la Superstition & de l'Idolatrie.
Prions-le qu'il nous affermisse en sa libté,
nous faisant la grace de le servir en esprit &
en verité, tout le tems de nôtre vie, afin
d'entrer un jour dans son *repos* éternel.

Amen.



S E R M O N

S U R L A

SECTION XXVIII.

D U

C A T E C H I S M E.

Du Cinquième Commandement.

Comme la diversité des membres est
nécessaire en un corps, & pour sa beau-
té & pour son utilité, de même la multitude
& la distinction des dignitez, offices & per-
sonnes est, pour les mêmes fins, requise en
la Société du genre humain. Que se pour-
roit-on figurer de plus monstrueux & de
plus incommode qu'un corps qui seroit

x ;

tout œil ou tout oreille? Comment, pour-
 roit il d'une seule sorte de membres, tirer
 tous ces differens usages dont il a besoin,
 pour se conserver en vie? Sa vie ne resteroit-
 elle pas par ce moyen estropiée de la plus
 grande partie d'elle-même? Pourroit-elle
 justement retenir le nom de vie en une telle
 imperfection & mutilation des choses qui
 constituent la vie? Au-lieu que maintenant,
 par cette grande diversité & multiplicité
 de membres dont le corps est fourni, il
 déploie aisément & très-commodément
 toutes sortes de fonctions requises pour le
 maintien & le contentement de sa vie. L'œil
 lui donne la vuë; l'oreille, l'ouïe; la lan-
 gue, le parler; le nez, l'odorat; le palais,
 le goût; la bouche reçoit l'aliment, l'esto-
 mac le cuit; les veines le digèrent; les
 mains exercent très-habilement toutes sor-
 tes de mouvemens & d'actions. Mais cette
 diversité n'est pas moins requise pour la
 beauté que pour l'utilité; & c'est en cela
 que paroît l'admirable Sagesse du Créateur
 que les mêmes choses qu'il a mises dans
 les créatures pour l'utilité de leur vie ser-
 vent aussi à la beauté de leur Tout; Car,
 je vous prie, combien seroit laid & horri-
 ble un corps dont, tous les membres se-
 roient

roient des yeux, ou des oreilles, ou des mains? Notre imagination mêmes a de la peine à se représenter une si monstrueuse image; au-lieu que de ce merveilleux mélange de divers membres en un même corps, & de la juste Symmetrie qu'ils ont les uns avec les autres, naît cette douce & agréable fleur de beauté qui y paroît.

Or les hommes étans tous nez les uns pour les autres, de leur assemblage & Société se fait comme un Corps civil, qui a plusieurs rapports avec le corps naturel, mais entr'autres celui-ci, que pour sa constitution est pareillement requise une grande diversité entre les parties dont il est composé. Car que seroit-ce d'une Société d'hommes, si toutes les parties étoient égales & uniformes? C'est-à-dire, si tous les particuliers dont elle est composée avoient une seule & même sorte de fonctions, de charges & d'exercices? Si, comme nous disions, ils étoient tous ou œil ou oreille? Comment le Tout pourroit-il en cette Uniformité de parties, trouver tous les usages si divers & si infinis dont il a besoin pour sa conservation? Une sorte de charges ne fait qu'une sorte de fonctions. Puis donc qu'une Société d'hommes a besoin;

pour se maintenir, de plusieurs différentes fonctions, il est évident que, pour son utilité, il est nécessaire qu'elle soit composée de plusieurs charges & offices distincts les uns d'avec les autres. Mais cela-même est aussi nécessaire pour sa beauté; Car que sauroit-on dire ou penser de plus beau en tout le genre humain, qu'une Famille, une Ville ou un Etat ainsi composé de plusieurs diverses charges, de plusieurs degrez differens de personnes, qui conspirent néanmoins en cette diversité, à une même fin, & tenans, par manière de dire, chacune leur partie, font avec cet excellent mélange de voix, une très-douce & très-agréable harmonie? Que sauroit-on au contraire s'imaginer de plus difforme & de moins convenable, qu'une mêlée de gens qui soient tous égaux, où il n'y ait ni premier ni dernier, ni haut ni bas? Certes il n'y a rien de plus inégal & de plus defagréable qu'une telle égalité. Aussi voyez-vous que Dieu, qui forme toutes choses, selon les fins auxquelles il les adresse, a jetté en la nature des hommes, les fondemens de cette distinction d'ordres & de charges; car il n'a pas donné toutes choses à tous hommes, mais a très-diversement départi ses graces; donnant

aux

aux uns, la suffisance de commander ; aux autres, la docilité pour obeir ; aux uns, l'esprit pour déliberer ; aux autres, la force pour executer , avantageant diversement & à differens égards les uns au dessus des autres.

Cette distinction de divers degrez est donc la base de toute la Societé humaine & de tous les devoirs par consequent , que les hommes sont obligez de se rendre les uns aux autres ; puisque sans cette Societé, il seroit, ou très-difficile, ou mêmes impossible qu'ils s'en rendissent aucun. De là vient que nôtre Seigneur , après avoir prescrit ce que nous lui devons en la première Table de la Loi, commence la seconde où il nous ordonne ce que nous devons à l'homme , par la recommandation de ces saintes & sacrées distinctions qu'il a lui-même , pour les raisons susdites , établies dans la Societé du genre humain, nous commandant , surtout , & avant tout , & mêmes sous une grande promesse, d'honorer ceux qui sont au dessus de nous ; Et pour nous les rendre d'autant plus vénérables, il leur donne le Nom de la plus douce & de la plus sainte supériorité qui soit, savoir de Pères. Je m'attacherai, selon nôtre coutume , à l'ordre du

Cate-

Catechisme, & en le suivant, je considèrerai *premièrement*, si Dieu le permet, quel est cet *honneur* que nous devons porter à nos *Pères & Mères*; En *second lieu* j'expliquerai brièvement la promesse jointe à ce *Commandement*; & *enfin* je montrerai, comme il s'étend en général à tous *Supérieurs* quels qu'ils soient.

En cet horrible ravage qu'a fait le *peché* au monde, y ruinant toutes les vives & raisonnables affections des hommes, à peine y en a-t-il aucune qui ait été moins endommagée, par ce bouleversement ou *desordre* universel, que l'amour des hommes envers leurs *Pères & leurs Mères*; Car Dieu l'a si profondément enraciné dans leurs cœurs, qu'il n'en peut être arraché que par une entière ruine & subversion de toute leur nature. Outre cette *secrète* force que nous ressentons en nos entrailles, sans la pouvoir bien exprimer de la langue, toutes les raisons qui nous obligent à aimer, se rencontrent en ce sujet. Nous aimons ceux qui nous font du bien; or de qui en avons-nous plus reçu que de nos *Pères & Mères* qui nous ont donné cet être que nous possédons? S'il y a quelque chose, ou d'exquis ou de doux à la vie; Si quelque beauté ou quel-

quelque grace en nos corps, si quelque adresse ou quelque force en nos membres, si quelque subtilité ou vivacité en nos sens, c'est d'eux que nous tenons le tout, puisque ce sont eux, qui ayant jetté les fondemens de nôtre être, l'ont ensuite élevé, façonné & poli de tout leur possible.

De plus nous aimons ceux qui nous aiment, il n'y a point de motif, qui nous force si puissamment à aimer que l'amour-même; Or, je vous prie, qui aime plus ardemment que les *Pères* & les *Mères*, que nous voyons souvent affectionner si éperdument leurs enfans, qu'il n'y a rien qu'ils ne fassent & souffrent pour eux? Quelle & combien admirable est la force de cet amour qui fit regretter à David sa victoire, son salut & sa vie propre, pour cette seule raison qu'elle lui coûtoit la mort d'un de ses fils, quoi que parricide, quoi que dénaturé, quoi que malheureusement armé contre lui! *Mon fils, Absalom*, dit-il, *Absalom mon fils, à la mienne, volenté que je fasse mort moi-même pour toi!* Combien donc devons-nous aimer nos *Pères* & *Mères*, puis qu'ils nous aiment si ardemment!

Enfin nous aimons ceux avec lesquels nous avons quelque union; or nous n'en avons

avons point de plus étroite avec aucun qu'avec ceux qui nous ont donné la vie; Car nous avons été en eux, & ils sont maintenant en nous. Nôtre nature & nôtre vie est une partie de la leur; elle en a été extraite, elle y tient encore. Puis donc que Dieu & la nature ont suffisamment gravé dans nos cœurs la loi de cet amour, il pourra sembler à quelqueun qu'il n'étoit pas grand besoin qu'elle fût encore écrite en ces Tables de pierre données autrefois à Moïse. Mais, pour ne point alleguer ici, que nonobstant toutes les raisons susdites, il ne laisse pas de se trouver parmi les hommes des personnes dénaturées, qui par une impiété extrême haïssent & outragent ceux qu'ils ont tant de sujet d'aimer, ou du moins, qui ne les aiment ni ne les honorent de la façon qu'ils devroient; je dis que le Seigneur, nous voulant graver en ces Tables de pierre tous les devoirs auxquels la loi de la nature nous obligeoit, il n'a pas été raisonnable qu'il en laissât aucun en arrière; Joint que sous les noms de Père & Mère, il a, comme nous dirons ci-après, recommandé & consacré l'autorité de tous les autres Supérieurs; Or il comprend tous les devoirs qu'il nous enjoint de rendre à

nos

nos Pères & Mères, en un seul mot d'honorer.
Honore ton Père & ta Mère.

Pour le bien entendre, il faut savoir, qu'il se prend en l'Écriture en un sens beaucoup plus ample qu'en nôtre langage ordinaire; car souvent nous prenons *honorer*, pour dire, témoigner à quelcun, par complimens & par loiianges, l'estime que nous faisons de lui. Mais en l'Écriture ce mot veut dire généralement, *avoir soin de quelcun*, & lui proeurer, autant qu'en nous est, tout le contentement & le bien qui lui est nécessaire; comme quand *S. Paul* ordonne à *Timothée* d'honorer les veuves ^a qui sont vraiment veuves, il entend par là, qu'il ait soin de leur entretien & de toutes les autres choses requises pour leur consolation. *S. Pierre* au même sens enjoint aux maris de ^b départir de l'honneur à leurs femmes, c'est-à-dire, d'en avoir soin, comme il paroît par la raison qu'il en allégué, à cause que la femme est un vaisseau plus fragile, dont par conséquent, il faut avoir plus de soin: D'où vient que l'honneur se prend en l'Écriture pour un salaire & une récompense honorable, comme quand *S. Paul* dit que ^c les Anciens qui président dûment sont dignes de double hon-

^a 1. Tim. 5. 3. ^b 1. Pier. 3. 7. ^c 1. Tim. 5. 17.

honneur; car, ajoute-t-il, l'Écriture dit, *Tu n'emmusèleras point le bœuf qui foule le grain; Et l'ouvrier est digne de son salaire*; Et c'est en cette sorte qu'il faut prendre ce que nous lisons dans le livre des *Nombres* que ^a *Balak* promettoit à *Balaam* de l'honorer beaucoup, & dans le livre des *Juges* que ^b *Manoë*, desiroit de savoir le nom de l'Ange qui lui prédit la nativité de *Samson*, afin, dit-il, que quand ce que tu as dit sera arrivé, nous l'honorions, pensant que ce fût un homme auquel, en témoignage de sa reconnoissance, il se resolvoit de faire un present honorable; C'est donc en l'étendue de tout ce sens qu'il faut prendre ce que nous commande ici le Seigneur d'honorer nos *Pères & Mères*, comme il paroît par le chap. 15. de ^c *S. Matthieu*, & par le 7. de *S. Marc*, où il accuse de violer ce Commandement, ceux qui sous prétexte d'un vœu ne vouloient faire aucune part de leur bien à leurs pauvres *Pères*. Ne pensez donc pas, ô *Enfans*, avoir satisfait à ce Commandement, sous ombre que vous faites la révérence à votre *Père*, & ne parlez à lui qu'avec respect; Cela en effet, fait partie de votre devoir, mais non pas la principale.

Dieu

a *Nomb. 22. 17.* b *Juges 13. 17.*

c *Matth. 15. 4. 5.* & *Marc 7. 11.*

Dieu par ce mot d'honorer requiert de vous des devoirs réels, un grand & continuel soin de procurer à ceux qui vous ont mis au monde, tout bien & contentement.

Cet honneur comprend donc *premièrement* l'honorable & respectueux sentiment que nous devons avoir de nos *Pères & Mères*, les tenant pour des personnes sacrées, auxquelles reluit, d'une façon particulière, l'Image de nôtre Dieu, entant qu'il a voulu se servir d'eux comme d'instrumens de sa puissance, pour nous mettre au monde; Et il n'y a aucune considération qui nous doive jamais faire changer cette opinion; car quelles que puissent être leurs infirmités, quant au reste, cela demeure toujours, que ce sont les principes & les causes de nôtre vie. Il faut *encore* que conformément à cette juste & pieuse estime en laquelle nous avons leur personne, nous ne parlions jamais, ni à eux, ni d'eux; ni ne paroissions devant eux, qu'avec reverence, cachans soigneusement leurs défauts, s'il y en a, & les supportant charitablement. *Ensuite* il leur faut rendre une obeïssance exacte & entière, faisant prouement & de bon cœur, ce qu'ils nous commandent, & nous abstenans volontairement de ce qu'ils nous défendent. De

De plus, ce même Commandement nous oblige de leur communiquer volontiers tout ce que nous avons de bien, mêmes de leur faire part, autant qu'en nous est, de tout ce que nous avons d'honneur; & enfin de procurer, non-seulement leur entretien & conservation, mais aussi leur consolation & contentement, par toutes les voyes qui dépendent de nous, nous rendans agréables à leurs yeux, pour adoucir les soucis & les chagrins de leur vie, & leur témoigner, au moins en quelque mesure, nôtre reconnoissance pour tant de bien que nous avons reçu d'eux & pour tant de soin qu'ils ont eu de nous.

Tels sont en général les devoirs que le Seigneur comprend en ce lieu, sous ce mot d'honorer qu'il nous prescrit plus particulièrement en divers autres lieux du Vieux Testament, ce qui a été aussi repeté & étendu sous le Nouveau, par les Saints Apôtres.

^a *Enfans, obeïſſez à vos Pères & Mères en toutes choses, dit l'Apôtre, car cela est juste & agréable au Seigneur.* Dieu dénonce aussi de terribles peines à quiconque aura manqué d'obeïr à ce Commandement. ^b *L'œil, dit-il, qui se moque du Père & méprise l'enseignement*

^a Ephes. 6.1. Coloss. 3.20. ^b Proverb. 30.17,

gèrement de la Mère, les corbeaux des torrens le creveront & les petits de l'aigle le mangeront.

Et en la Loi Politique qu'il donna aux *enfants d'Israël* il ordonne expressément* que l'on fasse mourir de mort celui qui aura maudit son Père ou sa Mère.

Vous voyez donc, *Chers Frères*, combien sont coupables ceux qui foulans insollement aux piez cette sainte Loi de Dieu & de la nature, manquent à quelcun de ces devoirs, soit en ne faisant point ce qu'elle ordonne, soit mêmes, ce qui est bien pis, en faisant le contraire de ce qu'elle prescrit. Tels sont ceux *premièrement*, qui ne font pas plus d'état de leurs *Pères* que des autres hommes, qui ne voient point reluire en eux, tant ils sont aveugles, ce sacré rayon de l'Image de Dieu; Ceux qui méprisent *leur personne*, à cause de leur vieillesse ou d'autres infirmités; Ceux aussi, qui comme l'abominable *Cham*, découvrent leur honte, s'en moquent ou traitent avec eux sans respect; Tels sont *ensuite* ceux qui *leur* desobeissent, ou qui *leur* obeissent froidement & imparfaitement, qui les contristent par leur mauvaise vie, qui ont peu de soin de les assister en leurs nécessités, qui ne leur

Tom. II.

I

* Exod. 21. 17.

font part, ni de leur *bien*, ni de leur *honneur*. Je ne parle point de ceux qui devroient être aussi-bien hors de la nature, comme hors de nôtre discours, savoir, ces impies & malheureux, qui outragent les sacrées personnes de ceux dont ils ont reçu la vie, & abusent diaboliquement contr'eux de ces mêmes mains & de ces mêmes forces qu'ils tiennent d'eux, qui est le dernier point où peut monter la barbarie & l'inhumanité de l'homme.

Chers Frères, je n'employerai aucune partie de cette heure à vous exhorter à la pieté envers vos *Pères & Mères*, & moins encore à vous détourner des défauts qui se peuvent commettre à cet égard, présupposant qu'il est impossible qu'en une Compagnie où la parole, où les menaces, où les promesses de Dieu & de son Christ retentissent continuellement, il y ait aucune ame si malheureuse, que de loger chez soi des affections que la nature-même ne peut recevoir, qu'elle ne soit premièrement renversée de fonds en comble. Si néanmoins, ce qu'à Dieu ne plaise, il y avoit parmi vous quelque personne coupable d'aucun de ces crimes, qu'il pense au moins à ce coup à son devoir. Puisque la nature, la raison, la justice

Justice & l'équité n'ont pû émouvoir ton cœur dur & infidèle, ô homme malheureux, qui que tu sois qui n'honores point ton Père & ta Mère, qu'au moins cette foudre de la Loi Divine dompte & brise ton obstination, fache que si tu continuës en ce détestable peché, les maledictions, & du Ciel, & de la Terre, & de l'Enfer tomberont toutes sur toi, que tu seras chassé, non de la Compagnie des fidèles seulement, mais de celle des hommes-mêmes, pour être relegué avec les bêtes, même avec les pires, les plus dures & plus farouches de toutes les bêtes.

Et quant à vous, Jeunesse, que ce Commandement regarde plus particulièrement, si Dieu vous a tant aimez que de vous laisser encore en cette vie, ceux desquels il s'est servi pour vous y faire naître, possédez ce bien avec joie, redoublant à leur égard le contentement qu'ils ont de vous avoir mis au monde, par une constante & égale obéissance à leur volonté, par un soin assidu & affectueux de tout ce qui les touche, par un respect serieux, & un amour ardent envers leurs personnes. Que l'on puisse dire de vous ce que Salomon dit de l'Enfant sage, * que

γ à

* Proverb. 10. 1.

vous êtes la joie & la gloire de vos Pères. Pen-
sez que les honorer, c'est vous préparer, de
 vos propres mains, une Couronne de be-
 nediction & de bonheur. Et vous, ô *Pères*
 & *Mères*, qui désirez de tels enfans, tra-
 vaillez de bonne heure à les rendre tels.
 Vous avez tant d'interêt en eux, que puisque
 ce Commandement vous est adressé, il vous
 appartient aussi, si vous voulez qu'ils vous
 soient *Fils*, soyez leur *Pères*. Façonnez de
 vos mains cette nature que vous leur avez
 donnée. Imprimez-y vous-mêmes, pen-
 dant qu'elle est tendre, une forme sainte &
 honorable, qui ne vous raporte jamais que
 plaisir. C'est à faire aux animaux, & encore
 aux plus farouches, à quitter là leurs petits,
 quand ils les ont versez sur terre, ou que
 tout au plus, ils les ont dressez, ou à mar-
 cher, ou à voler. Si vous voulez être *Père*
 d'un homme, il faut lui en donner les mar-
 ques & les qualitez. Il n'est pas encore
 homme, quand il naît. Ce n'est donc pas
 le tout de le faire naître, il est homme quand
 il conoit Dieu & le craint, quand son en-
 dement est plein d'une forte & ferme per-
 suasion des choses nécessaires à son salut,
 & sa volonté, d'une grande & ardente affe-
 ction à les observer.

Si

Si donc vous voulez être vraiment *Pères* de vos enfans, ajoutez-leur par vos soins & vos instructions cette seconde forme. *Premièrement*, foyez-leur en bon exemple, que toute vôtre vie soit un patron sur lequel ils puissent mouler la leur. Qu'ils vous voient dès leur enfance, servir Dieu avec zèle, l'invoquer avec confiance, le remercier avec gratitude, conduire vôtre maison avec sagesse, vivre avec vos *Supérieurs*, respectueusement, avec vos *enfans*, honnêtement, avec vos *inférieurs*, amiablement, porter l'adversité, avec patience; la prospérité, avec modestie; Ne craignez point que parmi de tels exemples ils ne fassent des progres en la Sainteté. L'homme de sa nature se plaît à imiter, & plus ses *Pères & Mères* qu'aucune autre personne; C'est une cire mole qui prend le pli & la figure qu'on lui donne. Mais comment attendez-vous du respect, de la piété, & de l'honnêteté de vos enfans, si vous les élevez dans le vice? Comment vous craindront-ils, s'ils vous voient mépriser Dieu? Comment vous rendront-ils l'honneur qui vous est dû, s'ils vous voient violer, tous les jours, sans scrupule, celui que vous devez à Dieu?

Mais, outre le bon exemple, il y faut

ajouter l'instruction, je dis en la piété; car c'est le tout; veiller continuellement sur leurs mœurs, les reprendre du mal qu'ils commettent & les en châtier, les enseigner & les exciter au bien, tenir une certaine mesure entre la rigueur & l'indulgence, assaisonnant les châtimens de douceur & les caresses de gratuité; La plus-part pensent être très-bons *Pères*, s'ils acquièrent beaucoup de bien à leurs enfans, & j'avouë que ce soin fait partie du devoir paternel, mais c'est la moins considérable; leur garder ou multiplier simplement du bien c'est être leur *caissier* ou leur *facteur* & non leur *père*. Le soin digne du nom de *père*, c'est de les rendre gens de bien, de ne leur commander jamais rien que de saint & d'honête, utile à leur salut & au sien propre.

Or le défaut des pères en ce Point nous contraint, quoi qu'à regret, de limiter l'obéissance qui leur est due. Certes en elle-même elle est absolue & sans bornes; car si les *pères* sont toujours vraiment *pères*, si jamais ils n'ordonnent rien à leurs enfans que paternellement, c'est-à-dire, utile pour leur salut, les enfans sont obligez de leur obeir toujours; & c'est ainsi qu'il faut entendre ce que *S. Paul* enjoint expressément,

que

que nous obéissions à nos Pères & Mères en toutes choses. Mais parce que quelquefois les Pères dépouillés, par manière de dire, cette qualité, & revêtans celle de Tyrans, commandent à leurs enfans des choses impies & contraires à la volonté du Père Celeste; c'est pour cette raison que ce Commandement doit être entendu avec cette limitation, qu'il faut leur obéir, en tant qu'ils ne nous ordonneront rien de contraire à l'obligation Souveraine que nous avons à Dieu.

Et sur cet article il faut remarquer deux choses, la première est que l'enfant n'a aucun droit de désobéir à son Père, si ce n'est que la chose qu'il lui commande soit mauvaise en elle-même, ou celle qu'il lui défend, bonne & nécessairement praticable, comme par exemple, si son Père lui ordonnoit d'adorer une idole, d'embrasser une religion fautive & impie, de haïr ou offenser son prochain, ou bien s'il lui défendoit de prier Dieu, d'aimer les fidèles, de croire en Jesus-Christ; C'est en ce cas-là qu'il faut se souvenir de la Sentence du Seigneur, ^b *Qui aime père ou mère plus que moi, n'est pas digne de moi*; Car puisque nous sa-

T 4

^a Coloss. 3. 20. ^b Matth. 10. 37.

vons tous que la volonté de Dieu (qui est nôtre Père & nôtre Prince Souverain) est formellement contraire à tels Commandemens, c'est à nous de lui obeir plutôt qu'à aucun autre. Mais si la chose commandée est indifferente de sa nature, & non telle qu'elle soit incompatible avec le salut; bien qu'elle repugne en quelque façon à nôtre desir & à nôtre bien, il faut obeir, étant beaucoup plus juste d'obeir à nos Pères, en nous incommodant que de leur desobeir pour nôtre commodité. Et c'est ici où nos *Adversaires de l'Eglise Romaine* péchent grièvement, émancipans les enfans de dessous la puissance de leurs Pères, par les *vœux Monastiques* qu'ils leur font faire, leur débâtant, par ce moyen, toute l'assistance & le soulagement qu'ils pourroient tirer de leurs personnes & de leur industrie; Car quand une fois un homme s'est lié soi-même par de tels vœux, il demeure, selon leur opinion, affranchi du joug de ses *parens*, & n'est point obligé de leur obeir, si ce qu'ils lui commandent est contraire à sa règle, bien qu'il ne le soit pas à la Loi de Dieu & au salut de l'homme, qui est précisément la doctrine des *Pharisiens* & des *Scribes* si aigrement reprise par Jesus-Christ au 15. de

* Saint

* *S. Matthieu* ; Et pour le bien entendre, il faut savoir que c'étoit une coutume assez ordinaire parmi les *Juifs* de vouër avec ex-
 cration de ne rien donner du leur à certain-
 nes personnes, & ce vœu se faisoit en ces
 mots ou autres semblables. *Que tout ce dont
 tu pourrois être aidé de moi te soit aussi interdit
 que le Corban ou le don sacré.* Quand donc
 un fils s'étoit, par ce formulaire de vœu,
 obligé de ne rien donner à son Père, les
 Docteurs des *Juifs* estimoient qu'il ne fai-
 soit point de mal ensuite de refuser à son
 Père ce qui lui étoit nécessaire, annullant
 par leurs traditions, dit *Jesus-Christ*, le
 Commandement de Dieu. *Honore ton père
 & ta mère.* Nos *Adversaires* donc n'anean-
 tissent-ils pas aussi ce même Commande-
 ment, frustrans les pères du service & de
 l'obeïssance de leurs enfans, en vertu de
 leurs vœux prétendus ? L'Enfant doit de
 droit Divin obeïssance & service à son Père,
 toutes les fois qu'il lui commandera des
 choses, qui ne sont pas défenduës de Dieu.
 Comment peut donc un enfant dévouër
 tout son service & toute son obeïssance à
 un autre ? Certes ce vœu est injuste & té-
 meraire, & par conséquent n'oblige point,
 quand

* *Matth. 15. 5. 6.*

quand les *pères* redemandent ce qui leur appartient de droit, & qui leur a été injustement soustrait. Quelques Anciens Docteurs & particulièrement *S. Jérôme*, ne peuvent non plus, ce me semble, être excusés, qui admirans trop la continence de la *Moinerie*, pressent quelquefois des enfans d'embrasser telles Institutions, contre le gré & la volonté de leurs pères, & tordent ici mal à propos ce que *Jésus-Christ* proteste contre ceux qui auront aimé père & mère plus que lui. Si tels Pères eussent défendu le Christianisme à leurs enfans, ces gens eussent eu bonne raison; Mais la *Moinerie* n'est pas le Christianisme; Ne peut-on être ni Chrétien ni fidèle, sans être *Moine*? Les plus passionnez Admirateurs de telles Institutions avouënt que ce sont des choses en elles-mêmes indifférentes, & sans lesquelles on ne laisse pas de parvenir au salut. Certes il s'ensuit donc qu'en telles matières, les commandemens des *Pères* & des *Mères* obligent, & que c'est violer la Loi Divine que de n'y obeïr pas. L'autre Point c'est que lors mêmes que nous avons droit de ne pas obeïr à ce qui nous est ordonné par nos *Pères* & *Mères* il le faut faire, non impudemment & avec mépris, mais modestement,

lement, & d'une façon qui témoigne que c'est la seule force de nôtre conscience, & non aucun manque de respect envers eux qui nous contraint de leur desobeïr.

Mais il est tems de venir à la *seconde Partie* de ce Commandement, qui contient une promesse que Dieu fait à tous ceux qui l'auront religieusement observé, *de prolonger leur vie*. En quoi reluit la grande bonté de Dieu qui n'oublie aucune des choses capables de nous engager à faire nôtre devoir. C'étoit déjà trop de grace de daigner descendre de son Ciel, pour nous prescrire si exactement toutes les parties de nôtre devoir, & nous mettre devant les yeux si clairement, & en un si petit espace, l'image de la vraie Justice & Sainteté; Mais de plus, voyant que l'esperance du bien a une très-grande force sur nos esprits, pour les porter à l'obeïssance, non content d'avoir déjà en général, protesté en la première Table, qu'il fait *misericorde en mille generations à ceux qui l'aiment & gardent ses Commandemens*, Il ajoute ici la promesse d'une particulière benediction, savoir, de *la longueur de la vie*, l'une des choses que nous désirons le plus; Et c'est la raison pour laquelle S. Paul dit que * *ce Commandement est le premier*

* Ephes. 5. 2. mier

mier avec promesse.

Mais vous me demanderez là-dessus, comment cette promesse est véritable, puisque nous voyons tous les jours plusieurs personnes mourir en la fleur de leur âge, après avoir très-soigneusement & très-constamment honoré leurs *Pères & Mères*, & d'autres au contraire, blanchir & parvenir jusques à une extrême vieillesse, après avoir très-honteusement manqué à cet égard? Je ne m'arrêterai pas ici à vous opposer des expériences contraires, ni à ramasser divers exemples pour justifier la fidélité de Dieu; mais je dirai seulement *deux choses*, pour l'entière résolution de ce doute. La *première* est que le sens littéral de cette promesse n'appartient qu'aux tems du *Vieux Testament*; cela paroît clairement par les paroles auxquelles elle est conçüe, *afin que tes jours soient prolongez sur la terre laquelle l'Eternel ton Dieu te donne.* Qui ne voit que cette terre est celle de *Canaan*, promise aux *Patriarches*, & donnée à leur *Posterité*, à *Israël* qui y fut introduit par *Josué*, quelques années après qu'il eut reçu cette *Loi* près de la montagne de *Sinai*?

C'est donc aux seuls habitans de cette *Terre* à qui il promet une longue vie, c'est-à-dire,

dire,

dire aux Juifs charnels, non à nous qui sommes l'Israël Divin, Bourgeois du Ciel & non de Canaan; Je dis donc qu'à tous ceux de l'ancien Israël qui ont accepté la condition ici stipulée, Dieu a fidèlement tenu cette promesse, comme vous le pourrez aisément vérifier, si vous prenez la peine de considérer les âges de ceux dont vous avez l'histoire au Vieux Testament, si ce n'est que quelquefois les tems fussent tellement mauvais, que ça été plutôt un supplice & un châtiment qu'une faveur ou benediction de demeurer en cette Terre; comme lorsque les gages de la présence Divine n'y paroissent plus, lors qu'une triste défolation en avoit couvert toute la face & souillé tout ce qui la rendoit aimable; lorsque les fidèles s'écrians comme Elie, ^a *C'est assez, ô Eternel, pren maintenant nôtre ame, car nous ne sommes pas meilleurs que nos pères;* alors, comme parle Esaïe, ^b *l'Eternel recueilloit ses bien-amez arrière du mal;* Car puis qu'il ne leur promet ici de les laisser en la terre, que pour y vivre doucement & agréablement, il eût en quelque façon manqué à sa promesse, s'il les y eût laissé en un tems où il leur étoit impossible d'y vivre autrement

ment

^a 1. Rois 19. 4. ^b Es. 57. 1.

ment qu'avec ennui & tristesse.

Mais j'ajoute en *second lieu*, que ces paroles & toutes autres semblables doivent être maintenant ramenées à un sens spirituel, puisque l'*Eglise* est en un état spirituel. Ces bénédictions terrestres promises à l'ancien Peuple, *longueur de vie, abondance de biens, montagnes décollantes de lait & de miel*, étoient comme des crayons ou des images des graces spirituelles que Jesus-Christ donne à ses enfans. Ces choses, dit S. Paul * *leur arrivoient en tîpe*. Disons tout de même, ces choses leur étoient promises en tîpe. Sachez donc, ô Chrêtiens, que quand Dieu vous promet de récompenser l'obeissance que, selon son Commandement, vous aurez renduë à vos *Pères & Mères*, d'une *longueur de jours sur la terre qu'il vous donne*, c'est autant que s'il disoit, qu'il vous affermira pour jamais en sa maison, en sa Jerusalem Celeste; qu'il vous fera vivre, non quelques siècles seulement, mais une éternité entière. N'arrêtez pas vôtre cœur à cette bouë. Ne pensez pas qu'à des hommes celestes & spirituels Dieu promette, pour grande faveur, de les tenir ici longtems dans une maison d'argille, en un tabernacle

* 1. Corinth. 10. 11.

de terrestre : Si vous êtes assez lâches pour désirer un tel présent, nôtre Christ est trop magnifique pour vous le promettre.

Mais encore faut-il, avant que de finir, que nous touchions brièvement la *troisième Partie* de nôtre dessein, qui étoit d'examiner, si ce Commandement ne s'étend point plus loin qu'à l'*honneur de nos Pères & Mères*. Je dis donc, que sous les noms de nos *Pères & Mères*, le Seigneur nous recommande tous nos *Supérieurs*, tous ceux qui en la Société humaine, tiennent quelque degré au dessus de nous; Car puisque la raison du Commandement leur appartient, il est évident, que le Commandement leur convient aussi pareillement. La raison de l'*honneur* que nous devons à nos *Pères & Mères* consiste en cette *Supériorité & Eminence* que, selon l'établissement de Dieu, ils ont au-dessus de nous. C'est pour cela que nous sommes obligez à leur rendre de l'*honneur*. Or il est clair que tous nos *Supérieurs* légitimes ont quelque éminence & quelque degré au-dessus de nous, par la volonté & l'ordonnance de Dieu; il s'ensuit donc, que selon ce Commandement, nous leur devons à chacun un *honneur* proportionné à ce qu'ils ont au-dessus de nous. C'est la
raison

raison que *S. Paul* allégué de nôtre sujétion à toutes les *Puissances* superieures, parce, dit-il,* qu'il n'y a point de puissance, sinon de par Dieu, & les *Puissances* qui sont en état, sont ordonnées de Dieu; & celui qui y résiste, résiste à l'ordonnance de Dieu.

Or comme il y a diverses Societez & Communitez entre les hommes, aussi y a-t-il diverses sortes de *Superieurs*, étant impossible qu'aucune Société subsiste, sans quelque distinction de *Superieurs* & d'*inferieurs*. Mais il y a trois principales sortes de Societez auxquelles toutes les autres peuvent être aisément reduites, savoir, la *domestique* ou l'*œconomique*, la *civile* ou *politique*, la *religieuse* ou *Ecclesiastique*. La première Société est celle des familles; la seconde, des *Etats*; la troisième, des *Eglises*. Les *Superieurs* dans les familles sont les *Peres* à l'égard de leurs enfans; les *Maîtres*, à l'égard de leurs *serviteurs*; les *Précepteurs*, à l'égard de leurs *écoliers*. Dans les *Etats* nous avons pour *Superieurs*, les *Rois* & les autres *Puissances* souveraines, tous les *Magistrats* qui en dépendent; Les *Superieurs* en l'*Eglise*, sont les *Pasteurs* & autres *Ministres* qui ont la *Surintendance* de l'ordre & de la *Discipline*.

Jo

* Rom. 13. 1. 2.

Je n'entreprends pas de disputer ici des différences, des fins & des fonctions de chacune de ces sortes de *Superieurs*, ni aussi de vous déclarer exactement par le menu tous les devoirs que nous sommes obligez de leur rendre; Ce n'en est ici, ni le lieu ni le tems, seulement vous repeterai-je en général, que nôtre Seigneur nous ordonnant d'honorer nos *Pères & Mères*, nous recommande en même tems de respecter tous les autres qui sont au dessus de nous, soit en la famille, soit en l'Etat, soit en l'Eglise, & de leur rendre à *chacun* certains devoirs convenables; de sorte que c'est violer cette Loi que manquer, ou au service de nos *Maîtres*, ou à l'obeissance de nos *Magistrats*, ou à la veneration de nos *Pasteurs*.

Dieu a compris tout cela sous le nom de l'honneur dû aux *Pères*, premièrement, parce que la superiorité du *Père* est la plus-naturelle, & par consequent, la plus ancienne & la première de routes; car l'homme, sans aucun doute, a été *Père*, avant que d'être *Roi* ou *Ministre*, il a eu des enfans, avant que d'avoir des sujets ou des serviteurs. Ensuite on peut dire qu'au commencement cette *superiorité* comprenoit & embrassoit toutes les autres; Car avant que le genre humain

fût crû en multitude & en malice, les hommes n'avoient point d'autres *Seigneurs* ni d'autres *Maîtres*, ni d'autres *Pasteurs* que leurs *Pères*. Chaque *Père* exerçoit en sa famille la charge & les fonctions de *Père*, de *Maître*, de *Seigneur* & de *Pasteur*, commandant, protegeant & instruisant en la pieté ceux qu'il avoit mis au monde; de sorte qu'en ce tems-là que toutes ces *superioritez* se trouvoient réunies en une seule & même *personne*, pour recommander tous les devoirs qui leur appartiennent à chacune, il suffisoit de dire, *Honore ton père & ta mère*.

Depuis, comme l'injustice & la violence se multiplièrent sur la terre, la puissance d'un *Chef de famille* ne suffisoit pas pour garantir les siens d'oppression, plusieurs familles se joignirent ensemble sous un *Seigneur* qui leur servît de *Père* commun, & auquel ils rendoient tous les devoirs d'enfans. De là même nâquit le droit de *Maître* sur ceux qu'ils avoient conquis, ou qui, pour leur insuffisance, se mettoient eux-mêmes volontairement à servir. De semblables considerations les obligèrent aussi, peu à peu, à s'unir en communauté de Religion, & à établir des *Prêtres* & autres *Ministres* pour les instruire en la pieté, & la conserver

au milieu d'eux, par la predication & administration d'autres services. Ainsi fut divisée en plusieurs branches la *superiorité* humaine, qui auparavant étoit toute comme en un seul *homme* en la personne du *Père* de chaque famille. En effet vous voyez que toutes les autres *superioritez* ont retenu & retiennent encore aujourd'hui le nom de *père*. Dans les plus anciennes histoires de la Bible *Abimelèch* est un nom que les Rois portoient assez ordinairement, & ce mot signifie le *Père Roi*; & vous savez qu'en nôtre nation l'un des plus augustes surnoms de nos *Rois*, c'est de les appeller *Pères du peuple*. Les *Maîtres* tout de même, sont nommez *Pères* par leurs serviteurs, comme vous voyez en l'histoire de *Naaman le Syrien*, où ses serviteurs parlans à lui, le qualifient ainsi, *Mon Père*, disent-ils, * *si le Prophète t'eût dit quelque grande chose, ne l'eusses-tu pas faite?* Pour les *Ministres* de la Religion ce nom leur a toujours été déferé, presque par toutes les nations; & c'est une chose si commune, qu'il n'est pas besoin d'insister à le prouver.

Puis donc que la personne du *Père* a autrefois possédé toutes sortes de *superiorité*,

Z 2

* 2. Rois 5. 19.

& que ce nom aujourd'hui les comprend encore, ça été une sagesse incomparable & vraiment Divine à nôtre Seigneur de rassembler sous ce seul *mot* les saints & justes devoirs que nous sommes obligez de rendre à nos *Superieurs*; Vos *Princes*, ô sujets, vos *Maîtres* ô serviteurs; vos *Pasteurs*, ô fidèles, sont aussi vos *Pères*; Ce sont des parties & des branches de la dignité & *superiorité* signifiée par ce *Nom*. Rendez-leur donc aussi une partie de l'honneur & de l'obéissance qui *lui* est dûë. Pensez *premièrement*, que ce sont des personnes sacrées, dans le front desquelles Dieu a gravé les marques de sa *Majesté*, leur ayant donné sur vous une autorité & une puissance qui est comme l'ombre & l'image de la sienne. Aimez-les ensuite, respectez-les, rendez-leur toute l'obéissance & le service convenable, selon que les Saints Apôtres nous l'ont clairement expliqué en divers lieux; mais surtout en * l'Epître aux *Romains*, en la première de *S. Pierre*, en l'Epître aux *Colossiens*, aux *Ephesiens* & à *Tite*.

J'aurois ici une grande occasion de taxer le *Pape de Rome*, qui usurpant une autorité Divine, a rabaisé toutes les justes & légitimes

* *Rom. 13. S. Pier. 2. Ephes. 5. Coloss. 3. Tite 2. & 3.*

mes puissances des autres, pour élever la sienne, prétendant *premièrement*, que tous les Ministres de Christ lui sont sujets, comme à leur Souverain Seigneur & Monarque; prétendant *de plus*, que les Couronnes de tous les Princes Chrétiens sont fort au-dessous de la sienne, & qu'il a droit d'établir ou de déposer les Rois; d'attacher, ou de relâcher les Sermens de fidélité que les peuples font à leurs Seigneurs; prétendant *ensin*, que tous ceux qu'il a admis dans son *Clergé* sont de droit Divin exempts de la Jurisdiction & puissance des Princes seculiers. L'Écriture & la raison nous fournissent mille & mille traits pour foudroyer cette doctrine; Mais le tems qui s'est écoulé nous contraint de finir, après vous avoir avertis de prendre le *service & l'honneur* que nous devons à nos *Pères & Mères*, pour modèle de *celui* que nous devons à nos autres *Superieurs*, & le limiter en la même manière. Dieu, qui nous a donné ce Commandement, nous donne d'y obeïr sincèrement, afin qu'après avoir mené ici-bas une vie paisible & tranquille, sous la conduite de tous nos *Superieurs*, il nous couronne un jour dans sa vraie Terre, dans cet Univers nouveau qu'il nous a aquis par le merite de son Fils.

Amen.

Z 3